

**LES ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE EN ROUMANIE
LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE LA FIN DU 19^e SIÈCLE
L'ANNÉE 1883**

**Lect. univ. dr. Anca PORUMB
Universitatea Babeș-Bolyai din Cluj-Napoca**

***Abstract:** The War of Independence in 1877, followed by the Treaties of San Stefano and Berlin in 1878, gave Romania the status of a free state. The country begins a new stage by trying to make its way alongside Western powers. The 510 letters that are part of the volume, exchanged by Romanian diplomats after the war, in the year 1883, give evidence of how much the Romanian diplomatic missions have struggled to renew with the countries of the West, the French language having an important place in the foreign policy of the Romanian state about to be formed.*

***Keywords:** diplomatic correspondence, French language, independence, political issues, Romania*

Introduction

Entre l'Orient et l'Occident, la Roumanie reste un pays où la langue française a su garder sa place au long des siècles. Quelles sont les traces qui en témoignent ? D'abord, les récits de voyage faits par les Français¹ bien avant l'ouverture vers la culture et les idéaux occidentaux marqués par la Révolution de 1789. Ensuite, il y a les phanariotes considérés comme les pionniers de l'essor du français dans les Principautés roumaines. Et finalement, l'époque moderne où le français devient la langue de communication, surtout au niveau diplomatique.

Le présent article a pour intérêt la présentation du rôle majeur du français en diplomatie ayant comme repère principal l'année 1877, l'année de l'indépendance du pays. Nous envisageons trois volets. Le premier, *Le contexte historique. La Roumanie francophone avant et après la Guerre d'indépendance*, fera un passage en revue du statut du français aux carrefours des 18^e et 19^e siècles. Le deuxième volet, *Regard général sur la correspondance de l'année 1883*, portera un regard sur le volume qui fait l'objet de notre analyse sans avoir la prétention de commenter les événements historiques. Le dernier volet, *Les enjeux politiques des documents diplomatiques*, se penchera sur la présentation du contenu des lettres échangées entre les Légations roumaines et étrangères, une correspondance qui emprunte deux voies : celle des « questions principales » et celle des « questions secondaires ».

A. Le contexte historique. La Roumanie francophone avant et après la Guerre d'indépendance

¹ Voir Victor Gabriel Osăceanu, *Romani și francezi de-a lungul istoriei (Roumains et Français au long de l'histoire)*, Aius Printed, Craiova, 2011, notamment le chapitre « Francezii despre originea românilor », pp. 7-12, où l'auteur parle des chroniqueurs du Moyen Âge qui avaient reconnu la présence des Roumains sur le territoire actuel.

Les origines de la francophonie en Roumanie remontent au 18^e siècle, une fois l'administration phanariote instaurée dans les deux Principautés roumaines, la Valachie et la Moldavie, qui constituaient le pays cette époque-là comme nous pouvons le remarquer dans la figure ci-dessous :

Figure 1 La Roumanie au 19^e siècle



C'était plus précisément l'an 1720 quand les premiers princes phanariotes¹ arrivent dans les Pays roumains à l'ordre du Sultan pour remplacer des princes roumains qui ne réjouissaient plus de la confiance de la Sublime Porte. Malgré la corruption, les intrigues et les injustices qui caractérisaient le régime phanariote en Roumanie, il faut reconnaître leur contribution majeure à la renaissance de l'esprit national roumain. D'abord, par l'introduction de la langue roumaine dans l'administration et l'éducation, car la langue officielle était le grec. Ensuite, par les premiers contacts directs avec le monde occidental moderne par le biais des voyageurs, des militaires ou des consuls français dont nous rappelons quelques noms qui apparaissent souvent dans les sources bibliographiques comme ayant joué un rôle important dans la modernisation des couches supérieures roumaines, les boyards. Ainsi y a-t-il le Comte d'Hauterive (Alexandre-Maurice Blanc de Launette), qui occupait le poste de secrétaire dans la capitale moldave, Jassy, auprès du Prince Alexandre Constantin Mavrocordat ; Fleury, le professeur de Kostake Konaki, ou Jean-Louis Carra, le précepteur des enfants de Grigore Al. Ghika, qui a écrit le premier livre en français à propos des deux Principautés roumaines, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie, avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux provinces*.²

À la fin du 18^e siècle, la Roumanie sort de l'isolement grâce à la langue française qui avait rendu possibles les contacts avec la France et les idées illuministes animant le pays. Les fils des boyards et des princes phanariotes voyagent en France et connaissent l'esprit de la liberté, ont accès aux livres en français qui commencent à pénétrer dans un

¹ Les Princes phanariotes étaient des princes grecs du quartier Phanar de Constantinople.

² Détails trouvés dans l'article « La société roumaine à la limite des XVIII^eme – XIX^eme siècles. Contacts et images françaises », par Violeta Anca Epure, in *Codrul Cosminului*, XVI, 2010, No. 2, pp. 49-68.

grand nombre en Roumanie et il y a de plus en plus de précepteurs français qui arrivent dans les maisons des boyards.

Au seuil du 19^e siècle, la présence française dans les Principautés roumaines augmente, ce qui fait que la langue française parmi les nobles devienne une normalité. D'abord, par un désir d'imitation côtoyant le snobisme, plus tard, par une nécessité de communication diplomatique.

B. Regard général sur la correspondance de l'année 1883

Au moment où la Roumanie obtient son indépendance, en 1877, reconnue par l'Empire ottoman et l'Empire autrichien en 1878 et, un an plus tard, par l'Italie et la Russie, elle était déjà un pays francophone. Le français s'était imposé dans l'éducation, par les réformes d'Alexandre Ipsilanti², en 1776, l'année qui marque l'étude obligatoire du français dans les écoles.

Un siècle plus tard, la langue française, malgré l'opposition manifestée par l'Eglise, qui craignait les idées et les idéaux de la Révolution française menant à l'émancipation et à l'athéisme, avait bel et bien dit son dernier mot.

Faute d'espace, les lettres que nous allons examiner font partie du volume 11 de la première série des trois qui ont été publiées à la Maison d'édition de l'Académie roumaine entre les années 2006-2014 et qui ramassent la correspondance diplomatique roumaine pendant trois grandes périodes :

1. La première série s'étend jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.
2. La deuxième série porte sur la période d'entre-deux-guerres et la deuxième guerre mondiale.
3. La troisième série s'arrête sur la période du communisme, jusqu'en 1989.

Le volume contient 510 lettres échangées par les diplomates roumains pendant l'année 1883 quand les deux Principautés ont encore du mal à trouver leur place dans une Europe qui se reconfigurait après l'indépendance de plusieurs pays des Balkans. Parmi les 510 lettres, il y en a environ quatre cents qui sont rédigées en français³, ce qui fait preuve de l'importance accordée au français dans les milieux politique et diplomatique de la fin du 19^e siècle, où même le Roi Charles I de Roumanie, d'origine allemande, utilisait le français dans la correspondance et pendant les rencontres avec les ministres.

Les auteurs de cette correspondance diplomatique sont le ministre des Affaires étrangères, Dimitrie Sturdza⁴, le Roi et les divers ministres des légations à Londres, Paris, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, Athènes, Belgrade, Sophia, St. Petersbourg et Bruxelles. Les lettres qui dominent la correspondance sont celles échangées entre le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Légation de Londres, Ion Ghika, vu que la question principale du volume est la participation de pleins droits de la Roumanie à la Conférence de Londres concernant la navigation sur le Danube.

2 Alexandre Ipsilanti (1726-1807), né et mort à Constantinople, d'origine grecque et drogman de la Sublime Porte qui est Prince en Valachie à la fin du 18^e siècle et qui sera décapité à Istanbul, à l'ordre du Sultan, à cause de sa politique pro-russe.

3 Il y a dans le volume 510 lettres dont plus de 400 sont rédigées en français, 105 en roumain, 4 en anglais et 4 en allemand.

4 Dimitrie Alexandre Sturdza (1833-1914), nommé à quatre reprises Premier Ministre, à six reprises ministre des Affaires étrangères et une fois ministre de la Défense nationale, il a joué un rôle majeur dans la question de la participation de la Roumanie à la Conférence de Londres.

Le contenu des lettres de l'année 1883 va dans deux directions :

1. la correspondance diplomatique dirigée vers des questions principales, d'une grande importance pour l'évolution des Principautés unies dès lors dans un seul pays ayant une seule capitale.
2. la correspondance diplomatique dirigée vers des questions secondaires autour des conflits qui naissent dans les pays aux frontières de la Roumanie et que nous allons présenter ci-dessous.

C. Les enjeux politiques des documents diplomatiques

Nous rappelons qu'au moment où les événements de 1877 dans les deux Principautés roumaines finissent par l'indépendance et par la naissance de l'État roumain sous le règne du Roi Carol I de Roumanie⁵, installé sur le trône en 1866, la Roumanie a déjà une tradition de plus de cent ans en ce qui concerne l'emploi du français à plusieurs niveaux : éducation, politique, diplomatie. La langue française était tellement appréciée qu'elle avait failli devenir la langue obligatoire de l'enseignement en Valachie; au contraire, la Moldavie s'était montrée plus sceptique et ayant un esprit national fort, en s'opposant à cette idée, car les intellectuels moldaves y voyaient un péril pour la langue nationale.

C1. Les questions principales

L'année 1883 que nous avons choisie pour cette communication marque deux moments décisifs pour l'avenir du pays. D'abord, c'est le moment où le Traité de Berlin⁶ risque de ne plus être respecté par les Puissances occidentales à la suite du Plan Barrère qui favorise l'Autriche-Hongrie. Cela fait que l'idée centrale du volume tourne autour des efforts des dix légations roumaines de garder la position privilégiée de la Roumanie concernant la navigation et le commerce sur le Danube, position menacée par le refus des Puissances d'accepter la participation de pleins droits de la Roumanie à la Conférence de Londres. D'ici naît une correspondance assidue entre le ministre des Affaires étrangères et les représentants des légations, surtout l'envoyé à Londres, Ion Ghika, des lettres qui nous montrent les efforts des diplomates roumains d'obtenir une position égale à celles des autres pays et dont nous présentons quelques-unes qui rendent le mieux la situation :

J'attribue dépêche défavorable qui vous arrive à un vaste système d'intimidation. Les Puissances désirent que nous abandonnions ce système de résistance pour ne pas avoir d'embarras. Je soutiens plus que jamais que la résistance énergique est le seul moyen de réussir. S'il est vrai, ce que je n'ai pas encore pu contrôler, que l'on ne veut pas nous admettre à la Conférence sur un pied d'égalité, je suis d'avis de déclarer que nous n'y prendrons part. Il me revient de tous côtés que l'on ne croit pas à notre

5 Carol Ier de Roumanie (1839-1914), le premier souverain de la maison de Hohenzollern-Sigmaringen à régner en Roumanie, d'abord, en tant que prince souverain de Roumanie (1866), ensuite, en tant que roi (1881), qui conduit personnellement les troupes roumaines pendant la guerre russo-turque, entre 1877-1878. Pendant son règne, la Roumanie acquiert son indépendance de l'Empire ottoman grâce au Traité de Berlin, en 1878.

6 Le Traité de Berlin représente l'acte final du Congrès de Berlin, en été 1878, présidé par Otto von Bismarck, chancelier de l'Empire allemand, quand les nouvelles frontières des Balkans sont tracées. À cette occasion, la Roumanie connaît son indépendance et reçoit les deux tiers nord de la Dobroudja avec le Delta du Danube.

résistance jusqu'au bout, et il est nécessaire de déclarer énergiquement nos intentions pour mettre fin à de pareilles suppositions. (*Lettre 21 rédigée par le ministre roumain, Carp, au ministre des Affaires étrangères, Sturdza, 2006 : 17*)

Il y a ensuite la question de la sécurité du pays devant un conflit majeur, parce que les années à venir se caractérisent par le manque de protection des Puissances européennes que le Congrès de paix à Paris⁷ stipulait :

Nous nous trouvons aujourd'hui entre la Russie qui nous déteste, l'Autriche qui est mécontente, et vis-à-vis d'une Europe dont les puissances occidentales, sur lesquelles nous sommes habitués à compter, s'appliquent moins à empêcher des agrandissements d'influence ou de territoire qu'à s'attribuer des compensations coloniales équivalentes. (*Lettre 264 rédigée par la Légation roumaine de Berlin au ministre des Affaires étrangères, Sturdza, 2006 :258*)

Alors, la Roumanie se trouve dans la situation de chercher une alliance convenable bien que l'année 1880 marque aussi le début des événements moins favorables pour notre pays étant donné le fait que l'Autriche-Hongrie avait donné de nouvelles règles à l'égard de la navigation sur le Bas Danube. Malgré cet aspect, la Roumanie finit par signer une alliance avec l'Empire autrichien-hongrois afin d'éviter une influence russe dans la région, document rédigé toujours en français que nous donnons en *Annexe*.

Cette alliance basée plutôt sur des raisons géopolitiques, économiques et du transport a duré jusqu'à la Première Guerre Mondiale et a beaucoup contribué à la sortie de l'anonymat et de l'isolement politique, mais surtout elle représentait la garantie de la sécurité du pays. Au-delà de l'importance politique de cette alliance, ce que nous voulons souligner, c'est surtout l'image d'un roi germanophone, car il ne faut pas oublier les origines germaniques de Roi Charles I de Roumanie, qui choisit le français comme langue de communication dans les questions diplomatiques.

C2. Les questions secondaires

La politique de la Roumanie ne reste pas à l'écart des soucis provoqués par les événements des pays voisins tels la Bulgarie, la Serbie ou ce qui survit encore de l'Empire Ottoman. Nous nous arrêtons, sans y insister trop, sur les deux aspects qui intéressent particulièrement le nouvel État roumain. Il y a d'abord la question bulgare qui préoccupe les hommes politiques et qui se concrétise dans une période de crise due aux tentatives des Russes d'éloigner le Prince Alexandre afin de mieux contrôler le pays. D'ailleurs, la plupart des lettres échangées par les diplomates roumains couvrent le conflit entre le Prince bulgare Alexandre de Battenbourg et les Russes qui voulaient contrôler la Bulgarie et constituent une riche source d'informations pour les historiens.

⁷ Le Congrès de paix de Paris a lieu le 21 août 1849, où Victor Hugo en est élu président et où on prône l'idée des Etats-Unis d'Europe, d'une civilisation européenne commune, d'une monnaie européenne et de la suppression des frontières.

Ensuite, c'est la question des écoles roumaines dans l'Empire ottoman et le conflit qui naît entre la Roumanie et le Patriarcat de Constantinople à cause des biens sécularisés des monastères.

Conclusion

En guise de conclusion, nous remarquons, en faisant la lecture de ce volume, l'importance accordée à la langue française par les pays des Balkans ayant gagné leur indépendance après la chute de l'Empire Ottoman dans leurs efforts de résoudre les conflits et d'éviter des révoltes que soit des pays germaniques ou d'autres langues,

En ce qui concerne la Roumanie, malgré l'attitude de la France qui ne lui offre plus aucun appui, malgré une alliance avec les Autrichiens et un roi germanophone, nous remarquons aussi que le français garde encore sa position en tant que langue de communication à tous les niveaux. Et cela va durer jusqu'à la chute du communisme, en 1989, quand l'anglais commence à gagner de plus en plus au détriment du français, qui reste, de toute façon, la deuxième langue la plus utilisée. Ainsi, la Roumanie continue-t-elle à réjouir du statut de pays francophone par l'adhésion, en 1993, à la Francophonie institutionnelle à titre de membre de plein droit.⁸

Références

Livres

- CIUPALĂ, Alin et alli. (2006). *Documente diplomatice române (Documents diplomatiques roumains)*, Seria 1, vol. 11, Ed. Academiei, București.
- CRAIA, Sultana. (2006). *Francophonie et francophilie en Roumanie*, Editura Meronia, Bucuresti.
- ONCESCU, Iulian. (2007). *România în politica orientală a Franței (1866-1878)*, (*La Roumanie dans la politique orientale de la France*) Editura Transversal, Târgoviște.
- OSĂCEANU, Victor Gabriel. (2011). *Romani și francezi de-a lungul istoriei (Roumains et Français au long de l'histoire)*, Aius Printed, Craiova.
- VĂRZARU, Simona. (1984). *Prin Țările Române. Călători străini din secolul al XIX-lea*, (*La Valachie. Voyageurs étrangers au 19^e siècle*) Editura Sport-Turism.

Articles

- EPURE, Violeta Anca, « Instrucția și educația în principatele române prepașoptiste. Observatori și aporturi franceze din ultimele decenii ale secolului al XVIII-lea până la 1821 (i) » consulté en ligne sur le site https://www.cclbsebes.ro/docs/Sebus_7_2015/20_VAEpure.pdf.
- EPURE, Violeta Anca, « Instrucția și educația în principatele române prepașoptiste. Observatori și aporturi franceze de la 1821 până în ajunul revoluției de la 1848 (ii) », consulté en ligne sur le site https://www.academia.edu/32685034/Violeta-Anca_EPURE.
- EPURE, Violeta Anca. (2010). « La société roumaine à la limite des XVIIIème – XIXème siècles. Contacts et images françaises », in *Codrul Cosminului*, XVI, No. 2, pp. 49-68.

⁸ Voir à ce sujet le site <http://www.mae.ro/fr/node/12399>.

Annexe Lettre 444 - Tratatul de alianță dintre România și Austro-Ungaria (Traité d'alliance entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie) (2006 : 476)

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie, et Sa Majesté le Roi de Roumanie, ayant conclu le traité d'amitié et d'alliance suivant :

Article 1er

Les hautes Parties contractantes se promettent paix et amitié et n'entreront dans aucune alliance ou engagement dirigé contre l'un de leurs Etats. Elles s'engagent à suivre une politique amicale et à se prêter un appui mutuel dans la limite de leurs intérêts.

Article 2

Si la Roumanie, sans provocation aucune de sa part, venait à être attaquée, l'Autriche Hongrie est tenue à lui porter, en temps utile, secours et assistance contre l'agresseur. Si l'Autriche Hongrie était attaquée dans les mêmes circonstances dans une partie de ses Etats, limitrophe à la Roumanie, le casus fœderis se présentera aussitôt pour cette dernière.

Article 3

Si une des hautes Parties contractantes se trouvait menacée d'une agression dans les conditions susmentionnées les Gouvernements respectifs se mettront d'accord sur les mesures à prendre en vue d'une coopération de leurs armées. Ces questions militaires, notamment celle de l'unité des opérations et du passage des territoires respectifs, seront réglées par une convention militaire.

Article 4

Si contrairement à leur désir et espoir, les hautes Parties contractantes étaient forcées à une guerre commune dans les circonstances prévues par les articles précédents, elles s'engagent à ne négocier ni conclure séparément la paix.

Article 5

Le présent traité restera en vigueur pour la durée de cinq ans à partir du jour de l'échange des ratifications. Si une année avant son expiration le présent traité n'est pas dénoncé, ou si la révision n'en est [pas] demandée par aucune des hautes Parties contractantes, il sera considéré comme prolongé pour la durée de trois autres années.

Article 6

Les hautes Parties contractantes se promettent mutuellement le secret sur le contenu du présent traité.

Article 7

Le présent traité sera ratifié et les ratifications seront échangées dans un délai de trois semaines ou plus tôt si faire se peut.

Ont invité Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, à accéder aux dispositions de susdit traité.

En conséquence, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, a muni de ses pleins pouvoirs à cet effet son représentant à Vienne, le Conseiller de Légation Comte Max de Berchem pour adhérer formellement aux stipulations contenues dans le traité susmentionné. En vertu de cet acte d'accession, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, prend au nom de l'Empire d'Allemagne envers Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie, et le Roi de Roumanie, et en même temps Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie, et le Roi de Roumanie prennent envers Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, les mêmes engagements auxquels les hautes Parties contractantes se sont mutuellement obligées par les stipulations du dit traité inséré ci-dessus.

Le présent acte d'accession sera ratifié et les ratifications seront échangées dans un délai de trois semaines ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte d'accession et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Vienne, le trentième jour du mois d'octobre de l'an mille huit cent quatre-vingt-trois.